

**Note de présentation brève et synthétique**  
**du Compte Financier Unique 2024**  
**Budget communal**  
**COMMUNE de TOUDON**



*D'or au milieu de soleil, becqué et enqûé  
de queue, posé sur un roc du même,  
avant de la parole de l'écu et sommée  
d'une étoile à cege sur le même.*

L'ordonnateur, le Maire, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées dans un document, le Compte Financier Unique (CFU). Ce document budgétaire est un document commun à l'ordonnateur et au comptable et remplace donc à la fois le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Ce CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024.

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

**Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1**

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*(...) la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

*Cette note est donc disponible sur le site internet de la commune ([www.toudon.fr](http://www.toudon.fr))*

## I. Caractéristiques de la commune de Toudon

Population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 354

Superficie : 18.52 km<sup>2</sup>

Employés : 1 adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe, 1 adjoint administratif, 1 adjoint technique CDD pour accroissement temporaire

Le conseil municipal : Le Maire, 3 adjoints, 5 conseillers

## II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement servent à couvrir les besoins cycliques de l'année, qui ne durent pas dans le temps.

### ✓ Les recettes de la section de fonctionnement

Chapitres	Prévisions 2024	Réalisations 2024
<b>002 – Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>249 029.31 €</b>	<b>0.00 €</b>
013 - Atténuation de charges	350.00 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	0.00 €	6 626.19
70 - produits de service	10 800.00 €	28 967.87 €
73 - impôts et taxes	55 800.00 €	43 801.00 €
731 - Fiscalité locale	92 500.00 €	121 806.83 €
74 - Dotations et participations	94 490.00 €	108 265.78 €
75 - Autres produits gestion courante	28 410.00 €	30 442.13 €
77 - Produits exceptionnels	10.00 €	300.00 €
78 – Reprises sur provisions	8 266.00 €	8 266.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>539 655.31 €</b>	<b>348 475.80 €</b>

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations communales, aux impôts locaux (habitation et foncier bâti et non bâti), aux dotations versées par l'état, à l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité, à diverses subventions et opérations d'ordre.

**Chapitre 002 - Résultat antérieur :** Ce chapitre est le résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

**Chapitre 013** : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel.

**Chapitre 70** : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le remboursement effectués des parents concernant le centre aérer.

**Chapitre 73** : Il concerne de nombreuses recettes. Toutes les taxes et compensation sont enregistrées dans ce chapitre.

**Chapitre 731** : Ce compte est utilisé par toute collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale bénéficiant de contributions directes correspondant aux ressources fiscales prévues par le Code général des impôts.

**Chapitre 74** : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Le montant total de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2024 était de 85 651.00 €.

**Chapitre 75** : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (appartements communaux, location de la salle polyvalente).

**Chapitre 77** : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

**Chapitre 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »** : Il comprend des subdivisions distinguant les reprises sur charges calculées de fonctionnement ou financières.

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2024 représentent 348 475.80 euros.

✓ Les dépenses de la section de fonctionnement

Chapitres	Prévisions 2024	Réalisations 2024
011 - Charges à caractère général	211 772.74 €	151 439.67 €
012 - Charge de personnel	98 098.57 €	76 254.14 €
014 - Atténuations de produits	29 474.00 €	19 674.00 €
65 - Autres charges courantes de gestion	106 393.07 €	106 132.72 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00 €	1 305.44 €
68 - Dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	91 916.93 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	0 €	6 926.19 €
<b>TOTAL</b>	<b>539 655.31 €</b>	<b>361 732.16 €</b>

**Chapitre 011** : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : électricité, téléphone, fournitures administratives, les primes d'assurances...

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

**Chapitre 014** : Les reversements et restitutions sur impôts et taxes sont des moindres produits et non des charges d'exploitation enregistrées en classe 6. Ils font donc obligatoirement l'objet de l'émission d'un mandat sur une subdivision du compte 739.

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre prévoit, le contingent du service incendie, le versement des indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations...

**Chapitre 67** : Charges Exceptionnelles : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement total ou partiel d'un titre émis sur une année antérieure.

**Chapitre 68** : Le compte 68 distingue parmi les dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions deux catégories :

- celles qui relèvent des charges de fonctionnement normal ou courant ;
- celles qui constituent des charges financières.

Les dépréciations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas irréversibles. Elles sont réajustées au fur et à mesure de la variation de la perte de valeur.

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent très probables. Elles sont réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et charges.

**Chapitre 023, Chapitre d'ordre** : Il est utilisé pour effectuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : la Capacité d'AutoFinancement (CAF).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des voiries et bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de service effectuées, les salaires et charges du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les charges exceptionnelles et opérations d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 représentent **361 732.16 euros**

✓ Le résultat de fonctionnement 2024

<b>RECETTES - DEPENSES</b>	<b>SOLDE 2024</b>
<b>348 475.80 € – 361 732.16 €</b>	<b>- 13 256.36 €</b>

<b>SOLDE 2024 + RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 A AFFECTER EN 2025</b>
<b>- 13 256.36 + 249 029.31 €</b>	<b>235 772.95 €</b>

✓ Bilan pour la section de fonctionnement

En 2024, il ressort que les dépenses ont été plus importantes que les recettes dégageant un déficit de 13 256.36 € auxquels vient s'ajouter l'excédent au 002 reporté sur 2024 de 249 029.31 € (attention ce chiffre comprend les excédents du budget eau et assainissement dissout, qui seront reversés à la REAAM à hauteur de 51 683.72 €), et engendre un solde positif pour la section de de fonctionnement de 235 772.95 €

### III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel durable, véhicules, biens immobiliers, études, travaux sur des constructions déjà existantes, ou constructions de nouveaux espaces publics.
- En recettes : les subventions d'état, de la région ou du département liées à des opérations de travaux, le FCTVA (TVA récupérable sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), la taxe d'aménagement, ainsi que les excédents de fonctionnement.

✓ Les recettes de la section d'investissement

Chapitres	Prévisions 2024	Réalisations 2024
<b>001 - Solde d'exécution d'investissement reporté</b>	<b>587 094.96 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>91 916.93 €</b>	<b>0.00 €</b>
024 - Produit des cessions d'immobilisation	24 000.00 €	0.00 €
10 - Dotations Fond divers Réserves	21 500.00 €	16 776.47 €
1068 - Excédents de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
13 - Subventions d'Investissements	253 749.75 €	106 122.35 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	1 500.00 €	750.00 €
4542 - Travaux effectués d'office	0.00 €	0.44 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre section	6 926.19 €	6 926.19 €
041 - Opération patrimoniales	21 000.00 €	1 125.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 007 587.83 €</b>	<b>131 700.01 €</b>

Le volume total des recettes réelles est de 131 700.01 €.

**Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté** : Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif (« D001 » pour un déficit et « R001 » pour un excédent).

**Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement** : Les chapitres 021 « Virement de la section de fonctionnement » permet de recevoir des virements de crédit de la section de fonctionnement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

**Chapitre 024 - Produit des cessions d'immobilisation** : permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement.

**Chapitre 10 - Dotations Fond divers Réserves (hors 1068)** : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement de la TVA versée par la commune lors de dépenses d'investissement sur une année antérieure ou encore la taxe d'aménagement.

*Imputation 1068 - Excédents de fonctionnement* : transfère de l'excédent de fonctionnement est égale ou supérieur au besoin en financement a minima vers le compte 1068 (recette d'investissement) du BP un montant couvrant la totalité du besoin d'investissement si le chapitre 002 est négatif.

**Chapitre 13 - Subventions d'Investissements** : comprend pour l'essentiel les subventions du conseil départemental, de la région ou de l'Etat pour les projets d'investissement de la commune.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** : comprend pour l'essentiel un versement si un crédit est à faire pour financer un projet de la commune.

*Article 165 - Dépôts cautionnements Reçus* : comprend les cautions d'un futur locataire.

**Chapitre 4542 - Travaux effectués d'office** : Ce chapitre comprend le remboursement en cas de travaux financés par la commune pour le compte d'un tiers (exemple : une mise en péril d'un bâtiment privé...)

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section** : Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette et retrace les opérations d'ordre entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales** : Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette et retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

✓ Les dépenses de la section d'investissement

Chapitres	Prévisions 2024	Réalisations 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	259 693.60 €	259 568.54 €
1641 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	3 743.13 €	250.00 €
20 - Immobilisations Incorporelles	10 000.00 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	372 064.91 €	145 086.01 €
23 - Immobilisations en cours	334 260.00 €	116 592.00 €
27 - Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	0.00 €	0.00 €
041 - Opération patrimoniales	21 000.00 €	1 125.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 007 687.83 €</b>	<b>529 247.74 €</b>

Le volume total des dépenses réelles en 2024 est de 529 247.74 €.

**Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves** : Ce chapitre comprend le paiement d'une taxe d'aménagement.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement du capital de la dette de la commune.

*Article 165 - Dépôts cautionnements Reçus* : Ce chapitre comprend le remboursement d'une caution lors d'un départ d'un locataire.

**Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles** : Ce chapitre comprend le paiement des frais études et d'élaboration, des Concessions et droit similaires....

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** : Ce chapitre comprend le paiement des travaux ou achat qui doit rentrer dans l'actif de la commune.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** : Ce chapitre comprend le paiement de travaux confiés à des tiers (exemple EPCI) ou dont les travaux sont en cours et non terminés à la fin de l'exercice.

**Chapitre 27 - Autres immobilisations financières** : Ce chapitre comprend les sommes versées à titre de garantie ou de cautionnement, indisponibles jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive sont inscrites au compte 275 Dépôts et cautionnements versés. Il peut s'agir d'un loyer d'avance versé en garantie. Au bilan, ces sommes figurent à l'actif, parmi les autres créances immobilisées.

**Chapitre 4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers** : Ce chapitre comprend le paiement de travaux financés par la commune pour le compte d'un tiers (exemple : une mise en péril d'un bâtiment privé...)

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales** : Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Ces dépenses sont également découpées au sein d'opérations d'équipement :

- Fin de Réfection de l'appartement en rez-de-chaussée de la Curial
- Fin de la dénomination et numérotation des voies communales
- Réfection du mur de soutènement de la route de la Comba
- Dotation Cantonal d'Aménagement de 2024 :
  - o Travaux de réfection de voirie communale, route de la Comba
  - o Rejointoiement d'un mur de soutènement de la rue haute **reporté en 2025**
  - o Réfection d'un muret de soutènement rue de la Chapelle
  - o Equipements de festivités
  - o Réfection urgente de la toiture de l'immeuble Curiale
  - o Travaux sur lavoir de Saint-Antoine
  - o Travaux de réfection du Gite de Vescous
- Radars Pédagogiques
- Réfection du forage DFCI du hameau d'Issart Soubran
- Sécurisation de l'aléa rocheux surplombant la route de la Comba
- Réfection des toilettes derrière l'église

✓ Le résultat d'investissement 2024

<b>RECETTES - DEPENSES</b>	<b>SOLDE 2024</b>
<b>131 700.01 € – 529 247.74 €</b>	<b>- 397 547.73 €</b>

<b>SOLDE 2024 + RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 A AFFECTER EN 2025</b>
<b>- 397 547.73 € + 587 094.96 €</b>	<b>189 547.23 €</b>

✓ Bilan pour la section d'investissement

En 2024, il ressort que les dépenses ont été moins importantes que les recettes dégagant un déficit de 397 547.73 € auxquels vient s'ajouter l'excédent au 001 des années antérieures de 587 094.96 € (attention ce chiffre comprend les excédents du budget eau et assainissement dissout, qui seront reversés à la REAAM à hauteur de 258 693.60 €), engendre un solde positif pour la section de d'investissement de 189 547.23 €.

#### IV. Conclusion pour l'ensemble du compte administratif du budget communal 2024

Le résultat de clôture présente un solde positif de 425 320.18 €.

Aucun emprunt n'est en cours. Ce résultat est en baisse par rapport aux années précédente car il comprend le transfert des résultats du budget eau et assainissement pour l'exercice 2024.

La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est-à-dire la différence entre **les recettes et les dépenses réelles** (hors opérations d'ordre) de fonctionnement. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau. Pour la commune, la CAF se monte à 110 000.00 €.

Il apparait donc que la situation financière de la commune est saine.

*Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés*

**Note de présentation brève et synthétique**  
**Compte Financier Unique 2024 Communal**  
**TOUDON**

Présenté par le Président de Séance,

**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 05

Nombre de suffrages exprimés : 05

VOTES : Pour : 05

Contre : 00

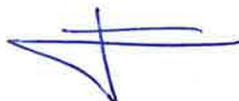
Abstention : 00

Date de Convocation : 05/04/2025

A TOUDON, le 09/04/2025

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire du 04/04/2025  
sans quorum et reconvoqué pour le 09/04/2025.

Première convocation le 21/03/2025.

PRESENT AU CONSEIL			POUVOIR	
NUM	QUALITE, NOM ET PRENOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
	M. CORBIN Pierre			
2	M. CAGNOL Robert			
3	M. GASTAUD Patrice			
4	M. TEILLAS Daniel			
5	M. LAUGIER Jean-Pierre			
6	M. PARMENTELOT Teddy			
7	M. MALFATTI Rodolphe			
8	M. GIAVINA Pascal			
9	M. DERNAUCOURT Thierry	